

# **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU CORPS D'ATTACHÉ STATISTICIEN DE L'INSEE**

**ANNÉE 2025**

## **SUJET N°2**

Domaine économique

*Durée : 3 heures  
Le sujet comporte 10 pages (y compris celle-ci)*

L'usage de la calculatrice est interdit. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs et cartables.

Si, au cours de l'épreuve, vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous la signalerez sur votre copie et poursuivrez votre composition en expliquant les raisons des initiatives que vous serez amené à prendre.

Il sera tenu compte de la présentation, de la qualité de la rédaction et de l'orthographe.

Les questions sont indépendantes les unes des autres. Vous pouvez répondre dans l'ordre de votre choix, en précisant à chaque fois le numéro.

**REPORTEZ LE DOMAINE CHOISI SUR LA COPIE SUR LAQUELLE VOUS COMPOSEREZ  
DANS LA ZONE "ÉPREUVE de .....".**

Conformément au principe d'anonymat, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la copie principale ou sur les feuilles intercalaires.

## **Sujet N°2 : Domaine économique**

### **Questions de cadrage (6 points)**

- 1 -Donnez deux usages différents de l'Indice des prix à la consommation et de la mesure de l'inflation.
- 2 -Expliquez brièvement quelle est la différence entre une évolution en glissement annuel et une évolution en moyenne annuelle pour l'Indice des prix à la consommation qui est un indicateur mensuel.
- 3 -Donnez l'objectif principal de l'enquête Budget de famille et expliquez (en 5 lignes maximum) comment les informations ont été collectées sur le terrain lors de la dernière édition.
- 4 -Pour analyser les disparités d'inflation entre catégories de ménages, les auteurs réalisent une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Quelle en est la raison selon vous ?
- 5 -Après avoir cité trois zonages d'étude actuellement en vigueur, expliquez à travers un exemple précis l'intérêt de ce zonage et ses critères de construction.

### **Questions de compréhension et de connaissance du sujet (7 points)**

- 6 -À partir des résultats présents dans le texte et la figure 1, déterminez le niveau d'inflation en janvier 2023 en France métropolitaine pour les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans. Explicitez votre calcul.
- 7 -Comparez brièvement la consommation en énergie des ménages les plus jeunes et les plus âgés. En quoi ces différences expliquent une partie des disparités d'inflation entre ces deux catégories de ménages ?
- 8 -Rédigez une note de lecture pour la figure 4, expliquant les résultats observés chez les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans.
- 9 -Selon la figure 4, dans quelle catégorie de ménages l'écart interquartile est-il le plus élevé en points ? Donnez la valeur de cet écart.
- 10 -À partir du tableau de la figure 5, quelle variable parmi celles retenues semble la moins pertinente pour expliquer l'inflation supportée par les ménages ? Pourquoi ?  
Selon vous, au vu du modèle, à quoi cela est-il dû ?
- 11 -Vous devez présenter succinctement cet article en conférence de presse. Synthétisez les principaux messages en 10 à 15 lignes.

### **Questions de connaissance de la statistique publique (7 points)**

- 12 -Après avoir défini ce qu'est un ménage ordinaire, citez un exemple d'enquête du Service Statistique Public (SSP) visant à recueillir des informations sur des personnes ne vivant pas en ménage ordinaire. Précisez son objectif principal ainsi que son mode de collecte (maximum 15 lignes).
- 13 -Détaillez deux finalités du Répertoire Statistique d'Individus et de Logements (Résil) pour le Service Statistique Public. Citez deux sources qui alimentent ce répertoire.
- 14 -Présentez deux grandes missions du Cnis et indiquez deux enjeux pour chacun des avis d'opportunité et de conformité (en 15 lignes maximum).
- 15 -Le SSP met de plus en plus de données et de codes à disposition du grand public. Citez deux avantages et deux limites pour le SSP à cette ouverture.

16 -Dans un contexte de baisse d'attractivité de la fonction publique, comment le SSP recrute sur les postes non pourvus en interne et quelles sont les règles de priorité ? Le SSP promeut son image et ses activités dans un objectif d'attractivité à plus ou moins long terme, citez deux actions réalisées dans ce sens.

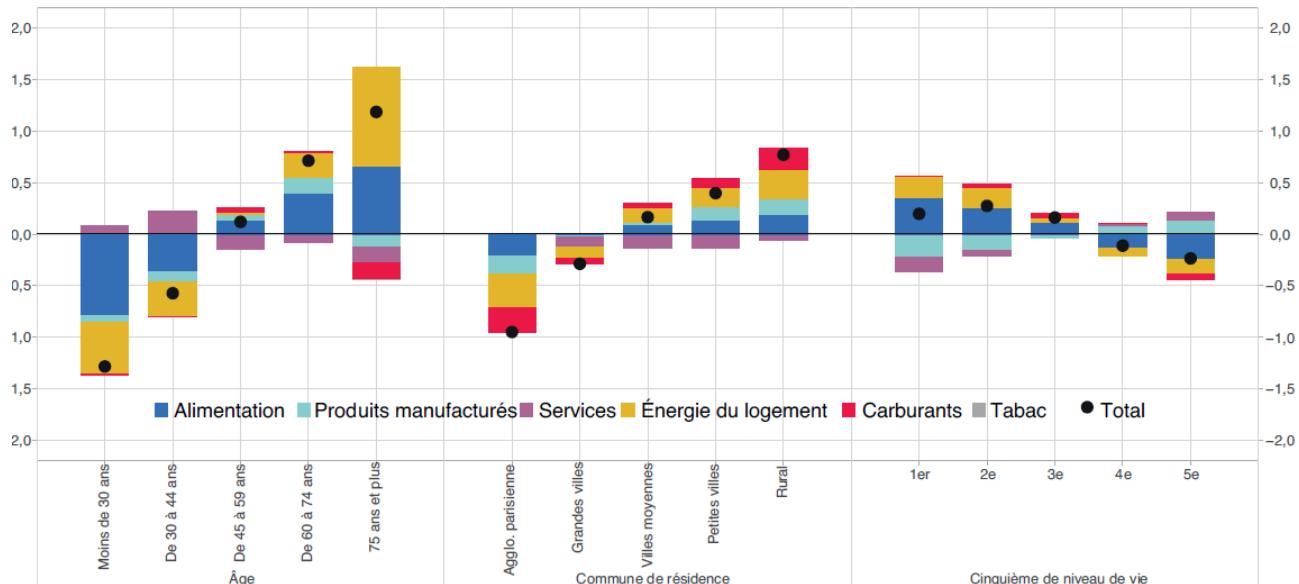
## Texte du sujet Domaine économique



Selon la structure de leur panier de consommation, qui peut varier d'une situation à l'autre ou traduire des préférences propres, les ménages ne sont pas tous exposés de la même façon à l'accélération des prix. Pour janvier 2023, où l'inflation a atteint 6,0 % sur un an en France métropolitaine<sup>1</sup>, les écarts d'inflation dépassent 2 points en janvier 2023 d'une catégorie de ménages à l'autre (**►figure 1**). L'énergie (énergie du logement<sup>2</sup> et carburants) contribue notamment aux écarts d'inflation entre catégories de ménages. Mais l'alimentation y contribue tout autant. De fait, en moyenne sur la France métropolitaine, l'alimentation constitue depuis septembre 2022 la contribution la plus importante à l'inflation d'ensemble, aussi bien du fait du niveau élevé de l'inflation alimentaire (+13,4 % sur un an début 2023 en France métropolitaine) que de son poids important dans la consommation des ménages (16 % en moyenne).

**Figure 1 : Inflation par catégorie de ménages en janvier 2023, en écart à l'inflation moyenne en France métropolitaine**

(points de pourcentage)



**Note :** la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

**Lecture :** en janvier 2023, l'inflation a été inférieure de 0,9 point pour les ménages résidant en agglomération parisienne. L'énergie du logement contribue pour -0,4 point à cet écart et l'alimentation pour -0,2 point.

**Champ :** ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

**Source :** Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

<sup>1</sup> L'ensemble des chiffres cités dans cette étude portent sur la France métropolitaine.

<sup>2</sup> L'énergie consommée principalement pour le logement correspond par exemple à l'énergie utilisée pour le chauffage, l'éclairage ou encore la cuisson. Il s'agit d'électricité, de gaz, de combustibles liquides (par exemple, le fioul) ou de combustibles solides (par exemple, le bois).



Les disparités d'inflation les plus importantes, estimées en janvier 2023, concernent globalement les ménages âgés par rapport aux ménages jeunes et les ménages ruraux par rapport à ceux vivant dans les plus grandes villes. Les écarts sont moins marqués selon l'échelle des niveaux de vie, même si les ménages les plus modestes (les 40 % des ménages au niveau de vie le moins élevé) supportent une inflation plus élevée que les plus aisés.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de confirmer les conclusions de la figure 1 (**►encadré**). L'âge ressort ainsi comme un facteur de disparité d'inflation entre ménages, y compris entre ménages dont les autres caractéristiques sociodémographiques sont les mêmes. Toutes choses égales par ailleurs, l'inflation est plus faible pour les ménages dont la personne de référence est jeune : les ménages de moins de 30 ans supportaient ainsi, en janvier 2023, une inflation d'en moyenne 2,2 points de pourcentage inférieure à celle des ménages de plus de 75 ans, et ce à autres caractéristiques sociodémographiques données, y compris le fait d'être locataire ou propriétaire. Le fait d'être locataire (ce qui est plus souvent le cas des ménages jeunes) est actuellement de nature à réduire l'inflation d'ensemble, car le poids du loyer dans le budget réduit alors mécaniquement la part des autres postes, dont l'alimentation et l'énergie notamment qui présentent de fortes hausses de prix.

Le type de commune de résidence joue également significativement sur les écarts d'inflation entre ménages, l'inflation étant actuellement, toutes choses égales par ailleurs et compte tenu de la structure de consommation de leurs habitants, plus élevée dans les petites communes. Ce facteur induit néanmoins des disparités d'inflation moins fortes que celles liées à l'âge du ménage : toutes choses égales par ailleurs, entre un ménage vivant dans une commune rurale et un ménage résidant dans l'agglomération parisienne, l'écart d'inflation s'élevait en moyenne à 0,6 point de pourcentage en janvier 2023.

Le niveau de vie est également un facteur de disparité d'inflation entre ménages : l'inflation est actuellement plus élevée chez les ménages les plus modestes, toutes choses égales par ailleurs. À autres caractéristiques données, un ménage faisant partie des 20 % les plus modestes supportait en janvier 2023 une inflation d'en moyenne 0,9 point supérieure à celle d'un ménage faisant partie des 20 % les plus aisés.



Parmi les postes de consommation, si l'énergie contribue de façon importante aux écarts d'inflation entre catégories de ménages, c'est avant tout en raison de l'énergie du logement (**►figure 1**).

En moyenne sur l'ensemble des ménages, le glissement annuel des prix de l'énergie du logement se situait en janvier 2023 à 17,7 % en France métropolitaine, au-dessus donc de celui des carburants (14,0 % sur un an). Les dépenses d'énergie du logement, représentant en moyenne 5,2 % de la consommation des ménages, peuvent varier sensiblement d'une catégorie de ménages à l'autre. Notamment, le poids de ces dépenses augmente avec l'âge du ménage, et ce quelles que soient ses autres caractéristiques sociodémographiques, tirant de ce fait l'inflation des plus âgés à la hausse. Tandis que les moins de 30 ans consacrent en moyenne 3 % de leurs dépenses à ce poste de consommation, cette part atteint 6 % pour les 60 à 74 ans et environ 9 % pour les plus de 75 ans (**►figure 2**). Cela s'explique

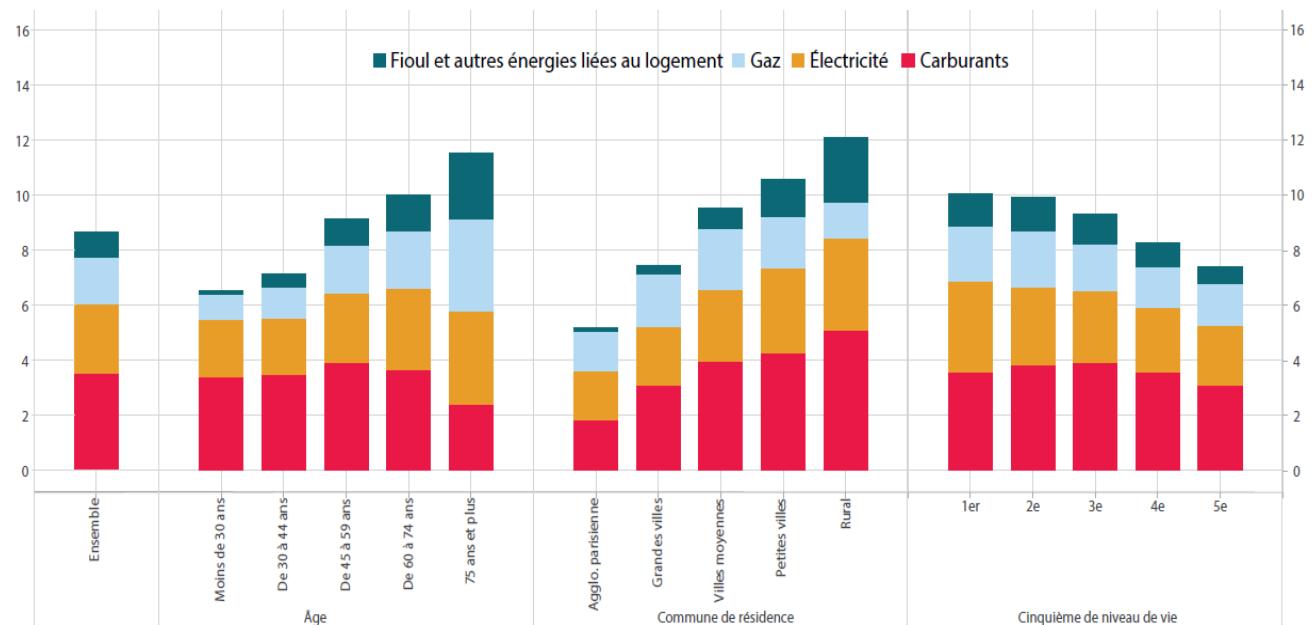
probablement en partie par des logements dont les surfaces sont plus importantes, en moyenne, pour les ménages plus âgés et ce même à taille de ménages équivalente.

De plus, les ménages les plus jeunes consacrent à l'électricité une part plus importante de leurs dépenses en énergie liée au logement (près de deux tiers de ces dépenses pour les moins de 30 ans, contre un peu plus d'un tiers chez les plus de 75 ans), tandis que les plus âgés font davantage usage du gaz ou des autres combustibles comme le fioul, dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité sur ces douze derniers mois.

S'agissant des carburants, les ménages les plus âgés y consacrent une part légèrement moins importante de leur budget (environ 2 % des dépenses totales pour les plus de 75 ans, contre 3 % pour les moins de 30 ans). Ainsi, les carburants contribuent à réduire l'inflation supportée par les ménages les plus âgés, atténuant légèrement les écarts d'inflation avec les plus jeunes.

**Figure 2 : Poids des différentes énergies dans le budget, par catégorie de ménages en 2022**

(en %)



**Note :** la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

**Lecture :** en 2022, les achats liés à l'énergie représentent environ 9 %, en moyenne, des dépenses de consommation des ménages.

**Champ :** ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

**Source :** Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.



L'énergie du logement tire aussi les écarts d'inflation entre les ménages ruraux ou des petites villes et ceux des grandes villes ou de l'agglomération parisienne. D'une part, le poids de ces dépenses est plus important dans les zones les moins urbaines (7 % du budget en zone rurale, contre un peu plus de 3 % dans l'agglomération parisienne), et ce même à autres caractéristiques sociodémographiques équivalentes ; d'autre part, l'énergie du logement y est plus souvent composée de fioul ou autres combustibles, tandis que les ménages de l'agglomération parisienne consomment davantage d'électricité.

Les carburants contribuent toutefois également, de manière non négligeable, aux disparités d'inflation entre les petites communes et les métropoles. En effet, le poids des carburants

dans les dépenses des ménages est moins élevé dans les grandes villes ou l'agglomération parisienne (2 à 3 % du budget des ménages) que dans les villes plus petites ou les zones rurales (4 à 5 % du budget). Cela reste vrai en contrôlant par les autres caractéristiques sociodémographiques, y compris chez ceux qui possèdent une voiture – dans les grandes villes ou dans l'agglomération parisienne, le véhicule est probablement moins fréquemment mobilisé, même si le ménage en possède un.

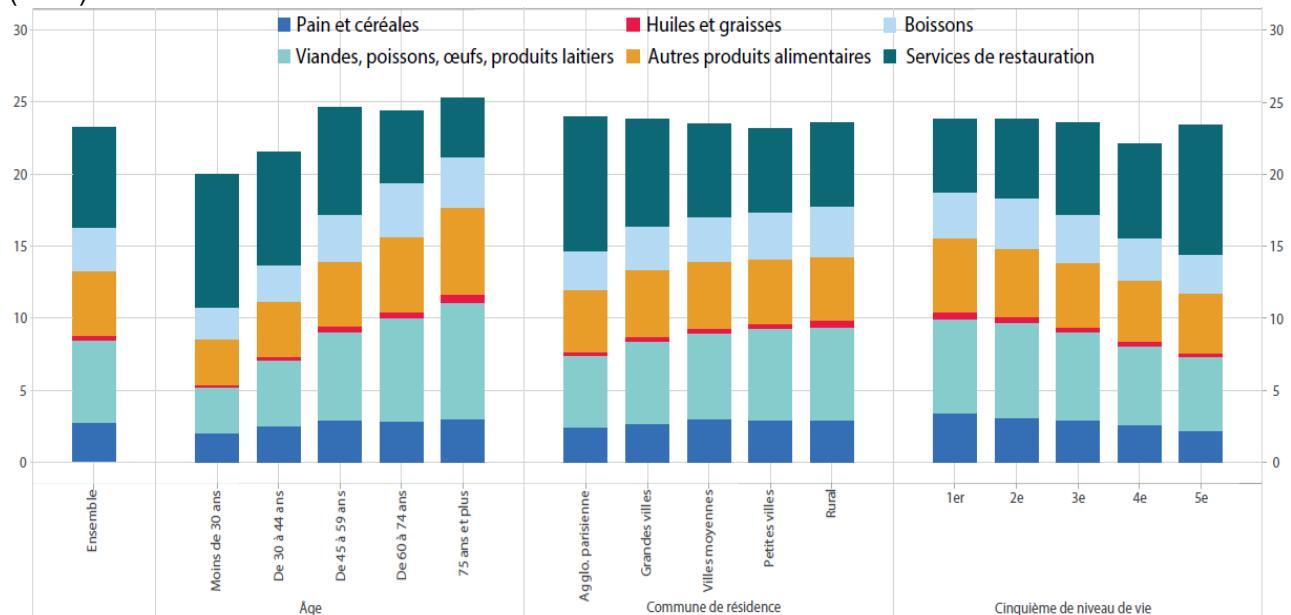


Entre les ménages les plus jeunes et les plus âgés, l'alimentation constitue un facteur d'écart d'inflation au même titre que l'énergie. C'est le cas aussi entre ménages modestes et ménages aisés, même si les disparités apparaissent moins importantes.

Le rôle de l'alimentation dans les écarts d'inflation entre catégories de ménages tient avant tout à la variabilité du poids qu'elle représente dans le budget des ménages. En effet, la part des dépenses consacrées à l'alimentation (hors services de restauration) augmente avec l'âge (**►figure 3**). Ces écarts s'observent aussi toutes choses égales par ailleurs, notamment en comparant des ménages de même taille ou des ménages dont le statut vis-à-vis du logement (locataires ou propriétaires) est le même. Pour les plus jeunes, en revanche, le poids des services de restauration, moins touchés par l'inflation, est plus important.

**Figure 3 : Poids de l'alimentation et des services de restauration dans le budget, par catégorie de ménages en 2022**

(en %)



**Note :** la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

**Lecture :** en 2022, l'alimentation représente environ 16 %, en moyenne, des dépenses de consommation des ménages. Les services de restauration représentent quant à eux environ 7 % des dépenses de consommation des ménages.

**Champ :** ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

**Source :** Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

Au-delà de la part de leurs dépenses, plus importante que pour les plus jeunes, qu'ils consacrent à l'alimentation, les ménages les plus âgés, en particulier les 75 ans et plus, tournent également leurs achats vers des produits davantage touchés par l'inflation. Dans leurs dépenses alimentaires, les produits protéinés d'origine animale (viandes, poissons, œufs et produits laitiers) pèsent en effet davantage, alors que la hausse de leurs prix (entre

+14 % et +19 % sur un an en janvier 2023) est supérieure à celle de l'ensemble des produits alimentaires (+13,4 %).

L'alimentation – comme l'ensemble des dépenses peu compressibles – pèse également davantage dans le budget des ménages les plus modestes (18 à 19 % du budget pour les 40 % des ménages les plus modestes) que dans celui des plus aisés (14 % du budget pour les 20 % des ménages les plus aisés), et ce quelles que soient leurs autres caractéristiques sociodémographiques.

Pour les plus modestes, le prix du panier alimentaire a par ailleurs progressé plus vite, ce qui peut être dû au poids, un peu plus important dans leurs dépenses alimentaires, des huiles et autres produits gras, dont les prix sont parmi les plus dynamiques au sein des produits alimentaires (+30 % environ sur un an en janvier 2023).

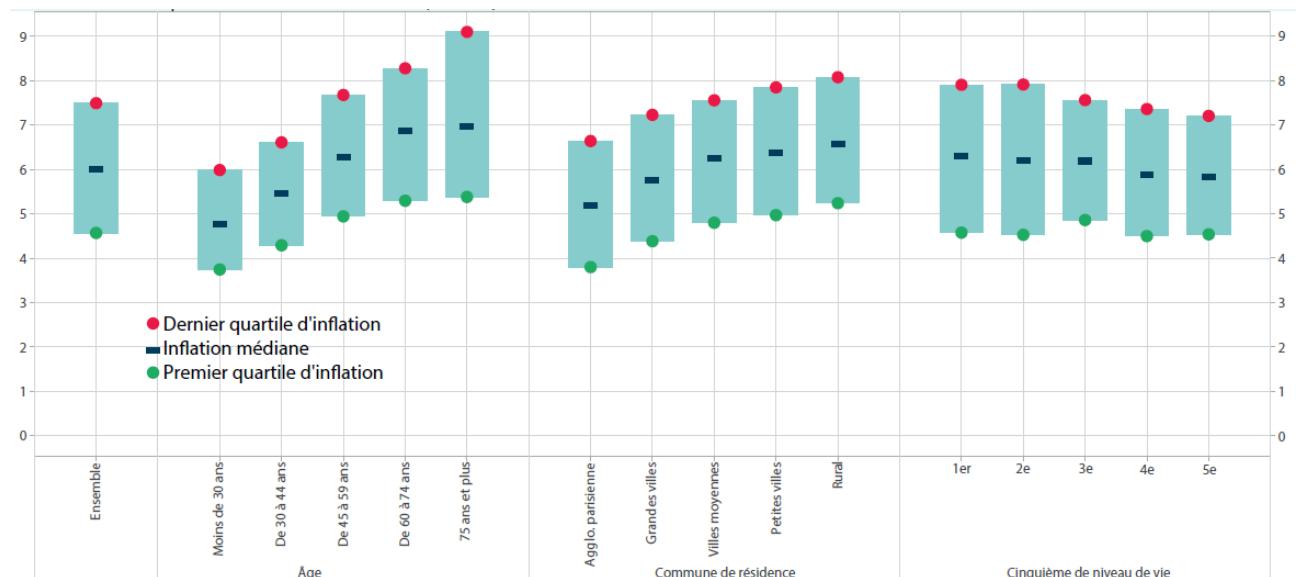
—≈≈≈—

Dès lors que des dimensions aussi diverses que l'âge, le lieu de résidence ou le niveau de vie jouent significativement sur l'inflation, celle-ci peut différer sensiblement pour les ménages au sein d'une même catégorie.

Pour un quart de l'ensemble des ménages, l'inflation en janvier 2023 était inférieure à 4,6 % sur un an, tandis que pour un autre quart, l'inflation s'élevait à plus de 7,5 %, soit un écart de 2,9 points (►figure 4). Cette dispersion mesurable sur l'ensemble de la population existe aussi, avec une variance analogue, lorsqu'on se limite à une catégorie de la population.

**Figure 4 : Dispersion de l'inflation au sein de chaque catégorie de ménages, en janvier 2023**

(glissement annuel de l'indice des prix à la consommation, en %)



**Note :** la commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une unité urbaine de plus ou moins grande taille.

**Champ :** ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

**Source :** Indices des prix à la consommation, enquête Budget de famille 2017, calculs Insee.

### **Encadré : effet des caractéristiques sociodémographiques des ménages sur l'inflation supportée en janvier 2023, toutes choses égales par ailleurs**

Un modèle économétrique a été estimé sur l'ensemble de l'échantillon des ménages de l'enquête Budget de familles 2017 sur le champ de la France métropolitaine (12 000 ménages environ). Dans ce modèle, l'inflation supportée par chaque ménage en janvier 2023 est expliquée par les caractéristiques sociodémographiques du ménage, incluant l'âge de la personne de référence, la composition du ménage, le nombre d'unités de consommation, la catégorie socio-professionnelle (CSP), le cinquième de niveau de vie, le statut vis-à-vis du logement, le type de commune de résidence et la possession ou non d'une voiture (**►figure 5**).

Le fait d'être locataire joue significativement à la baisse sur l'inflation supportée en 2023 : l'explication peut en être que l'alimentation et l'énergie pèsent mécaniquement moins dans le budget d'un locataire, lequel est également constitué de son loyer. Cependant, même à statut vis-à-vis du logement fixé, d'autres caractéristiques sociodémographiques s'avèrent associées à une inflation plus forte supportée par le ménage. À cet égard, aussi bien l'âge du ménage que son niveau de vie ou encore le type de sa commune de résidence induisent des effets significatifs sur l'inflation, et ce à toutes autres caractéristiques sociodémographiques données, y compris le fait d'être locataire ou propriétaire.

Parmi les CSP, les cadres, les professions intermédiaires et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise apparaissent comme faisant face à une inflation moins élevée que les ouvriers, tandis que les agriculteurs supporteraient une inflation plus élevée. Concernant l'effet estimé pour les agriculteurs, il mériterait d'être pris avec précaution compte tenu du faible nombre de ménages concernés dans l'échantillon et aussi de la maille relativement grossière utilisée pour qualifier la commune de résidence.

**Figure 5 : Modèle économétrique de l'inflation supportée par les ménages en janvier 2023, en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques**

Caractéristique du ménage	Effet sur l'inflation en janv. 23
Moins de 30 ans	-0,94***
Âge de la personne de référence	-0,45***
De 30 à 44 ans	Réf.
De 45 à 59 ans	0,48***
De 60 à 74 ans	1,28***
75 ans et plus	ns
Autres cas	ns
Couple avec 1 enfant	ns
Composition du ménage	-0,33*
Couple avec 2 enfants	ns
Couple avec 3 enfants ou plus	ns
Couple sans enfant	ns
Famille monoparentale	ns
Personne seule	Réf.
Unité de consommation	0,45***
Agriculteur	0,42**
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	-0,23*
Catégorie socio-professionnelle	-0,36***
Cadre	ns
Employé	Réf.
Ouvrier	-0,28***
Profession intermédiaire	ns
Retraité	ns
Niveau de vie	0,56***
1er quintile	0,18***
2e quintile	Réf.
3e quintile	-0,17**
4e quintile	-0,38***
5e quintile	1,06***
Statut vis-à-vis du logement	1,64***
Accédant à la propriété	Réf.
Locataire	0,37***
Propriétaire	0,22***
Commune de résidence	0,21***
Rural	Grandes villes
Petites villes	Réf.
Villes moyennes	-0,27***
Grandes villes	ns
Agglo. Paris	-0,28***
Ne possède pas de voiture	Réf.
Possède une voiture	ns

\*\*\* significativité à 1 % ; \*\* ... à 5 % ; \* ... à 10 % ; ns : non significatif

**Réf :** modalité prise comme référence au sein d'une dimension sociodémographique donnée et qui correspond en général à la modalité la plus représentée dans l'échantillon.

**Note :** La commune de résidence s'entend au sens de l'appartenance à une aire urbaine de plus ou moins grande taille.

**Lecture :** en janvier 2023, un ménage de moins de 30 ans supportait une inflation en moyenne 0,94 point moins élevée qu'un ménage de 45 à 59 ans, à toutes autres caractéristiques sociodémographiques fixées.

**Champ :** ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine

**Source :** Budget de familles 2017, Indices des prix à la consommation, calculs Insee.